

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 3/453/1934 promulguant dans la colonie les décret et arrêté en date du 9 juin 1934 modifiant le décret du 6 août 1921 et abrogeant l'arrêté du 9 avril 1922 relatifs à l'organisation générale et au recrutement du personnel dans les trésoreries coloniales.

n° 3/453/1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
21 août 1934

Numéro JO  
n° 453 du 31/08/1934

Date du numéro  
31 août 1934

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** les décret et arrêté en date du 9 juin 1934, modifiant le décret du 6 août 1921 et abrogeant l'arrêté du 9 avril 1922, relatifs à l'organisation générale et au recrutement du personnel dans les trésoreries coloniales, insérés au Journal officiel de la République française du 17 juillet 1934,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Si malis les décret et arrêté en date du 9 juin 1954, susvisés, modifiant le décret du 6 août 1921 et abrogeant l'arrêté du 9 avril 1922 relatifs à l'organisation générale et au recrutement du personnel dans les trésoreries coloniales.

#### Art. 2

— le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

DE COPPET.